

DECLARATION DE BONIFACIO

Mardi 13 juin 2023

Rappelant :

- Les **Objectifs du Développement durable** des Nations unies et plus particulièrement ceux dédiés à « Eau Propre & Assainissement – ODD 6 », « Vie aquatique – ODD 14 », « Faim Zéro – ODD 2 », « Bonne santé et Bien-être -ODD 3 », « Inégalités réduites – ODD 10 », « Villes et Communautés durables – ODD 11 », « Lutte contre le changement climatique – ODD 13 », « Partenariats pour la réalisation des objectifs mondiaux – ODD17 » ;
- La « **Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée** », connue comme Convention de Barcelone, cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée, élaboré dans le cadre du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations unies pour l'environnement ;
- La **mise en œuvre du Pacte Vert par la Commission européenne** visant à atteindre Zéro pollution à horizon 2050,
- Les **3 objectifs stratégiques de l'Union pour la Méditerranée pour l'eau, l'environnement et l'économie bleue** : « i) Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et garantir l'accès aux ressources en eau et aux services abordables. li) Protéger la mer Méditerranée et son environnement en contribuant aux efforts de dépollution et de prévention de la pollution dans la région et iii) Promouvoir l'économie verte et bleue ;
- **L'Objectif 13 du Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire en 2030 (PAMEx)** visant à : « *Adopter des mesures fermes, y compris en prévoyant des financements adaptés, pour mettre en place des réseaux d'assainissement urbain adéquats, des usines de traitement des eaux usées et des systèmes de gestion des déchets afin d'éviter la pollution par déversement d'eaux usées ainsi que le ruissellement et les apports de déchets, y compris de déchets plastiques et de microplastiques, par les cours d'eau.* »;

Considérant :

- **La situation de stress hydrique** qui va s'aggravant en Méditerranée où, déjà des centaines de millions de personnes rencontrent des difficultés d'accès à l'eau ;
- **L'accroissement démographique prévisible** : de 281 millions en 1970 à 419 millions en 2000 et 472 millions en 2010, la population méditerranéenne devrait atteindre 572 millions d'ici 2030.
- **La concentration de la population dans les zones urbaines** : plus d'un tiers de la population vit dans des communes côtières représentant moins de 12 % de la

superficie des pays méditerranéens. La population des régions côtières est passée de 100 millions environ en 1980 à 150 millions en 2005. Elle devrait atteindre 200 millions d'ici 2030 ;

- ***La fragilité des écosystèmes de Méditerranée***, remarquables par leur beauté et la rareté des espèces qu'ils abritent : 17 000 espèces marines, soit entre 4 et 18% des espèces marines mondiales connues pour 1% environ du volume global de l'océan. Cette mer quasi fermée enregistre le plus haut taux d'endémisme à l'échelle mondiale : 20 à 30% des espèces sont endémiques ;

Reconnaissant :

- ***Le rôle éminent des Villes et Régions, aux côtés des Etats***, dans le choix des équipements d'assainissement et de réutilisation des eaux usées ;
- ***Le devoir de préserver les écosystèmes marins, patrimoine commun des citoyens vivant dans les régions riveraines de la mer Méditerranée***,
- ***La nécessité d'assurer un accès à l'eau douce pour les différents usages tout en minimisant les prélèvements sur la ressource ;***
- ***Que la réutilisation des eaux usées traitées en zone littorales est un moyen sûr, et efficace qui limite la pression sur la ressource, et participe à ces objectifs***,

Appellent :

1. A la généralisation de la pratique consistant à réutiliser les eaux usées traitées ;
2. En veillant à assurer une répartition équitable de cette ressource.